

jeudi 3 mars 2011



 ouestfrance-enligne.com

Journal Ouest-France du jeudi 3 mars 2011

Edition : Loire Atlantique - Rubriques : Départementale



Coeur d'estuaire met des puces dans ses poubelles

Après Montaigu et quelques autres, la communauté de communes de Coeur d'estuaire est passée à la collecte des ordures ménagères « à la levée ». Une formule qui va rapidement s'étendre.



Les services des ordures ménagères sont passés de 183 à 158 kg par habitant.

La communauté de communes de Coeur d'estuaire a réduit de 15 % en un an son tonnage d'ordures ménagères, passant de 2 056 à 1 785 tonnes. C'est le résultat d'une collecte « à la levée » mise en place en 2010 par cette petite collectivité regroupant trois communes (1) et 11 500 habitants. « **On souhaitait réduire les déchets à la source et maîtriser des coûts exponentiels, mais c'est d'abord un choix environnemental** », explique Thérèse Brochard, l'adjointe au développement durable de la communauté de communes. « **Avec le traitement, nous atteignons un budget de 900 000 €.** »

Une problématique partagée par la plupart des collectivités aujourd'hui, qui se préparent à développer des procédés équivalents dans leur périmètre, comme Erdre et Gesvres ou Ancenis. Au niveau national, la quantité de déchets produite est de 316 kg par habitant. Pour Coeur d'estuaire, les 183 kg annuels par habitant sont tombés à 158 kg. Jusqu'à présent, le budget des ordures ménagères était assuré par une ligne additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties, sans véritable rapport avec le service rendu. Désormais, chaque conteneur familial est muni d'une puce électronique qui comptabilise en temps réel l'utilisation du service par chacun, au moment de la collecte. Le prestataire, Véolia pour la circonstance, envoie un relevé chaque semaine à Coeur d'estuaire. « **Avec la redevance incitative, chacun ne paie que la prestation sollicitée.** »

1 000 composteurs

Une démarche largement encouragée par le schéma départemental, qui incite les collectivités à aller en ce sens et à équilibrer les budgets. « **Nous avons d'abord mis en place, durant six mois, une période d'essai avec des factures à blanc, mais c'était trop long. Il vaut mieux passer rapidement à la nouvelle formule.** »

Finalement, les réactions n'ont pas été si nombreuses. « **Les gens avaient peur que le paiement soit au poids, ou qu'il s'agisse d'une facture en plus. Nous avons fait des réunions publiques pour apaiser les inquiétudes.** » Auparavant, la redevance des ordures ménagères revenait à environ 200 € par foyer ; elle peut maintenant varier dans une fourchette de 130 à 350 €, selon l'usage qui est fait du service. « **Cela a cependant nécessité la mise en place d'un service de gestion, avec du personnel, mais le résultat n'est pas que comptable.** » Dans le même temps, les déchèteries ont vu augmenter sensiblement les quantités déposées, en particulier pour le verre. « **Nous n'avons pas vu**

augmenter significativement les dépôts sauvages. En revanche, il ne fait pas de doute qu'une partie des déchets est passée dans le compostage. » Dans cette collectivité où les maisons individuelles sont très largement majoritaires, plus de 1 000 composteurs ont été distribués à la population.

(1) Saint-Étienne-de-Montluc, Le Temple-de-Bretagne et Cordemais.

Camille GUILLEMOIS.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

[Imprimer](#)
